

Entretien exclusif/ Abdourahmane Cissé, Ministre ivoirien du budget

Financialafrik 26 octobre, 2015

«La Côte d’ivoire s’est dotée d’une stratégie de développement »

Né le 06 août 1981 à Abidjan en Côte d’ivoire, père d’un enfant. Ingénieur diplômé de l’école Polytechnique de Paris (France, X 2001) et de l’institut Français du Pétrole, il est nommé le 19 Novembre 2013 au poste de Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget de la République de Côte d’ivoire. Nous a accordé une interview exclusive. Ecoutons-le.

Interview réalisée par Youcef MAALLEMI

Monsieur le Ministre, quelle est la situation actuelle de l’économie ivoirienne?

La Côte d’ivoire se trouve dans la dernière année de mise du Plan National de Développement (PND) 2012-2015. La mise en œuvre de ce plan de développement a permis au pays de renouer avec une croissance qui frôle les deux chiffres depuis 2012, l’une des plus importantes dans le monde. Le pays a renoué avec la stabilité macroéconomique et avec la paix et la sécurité. Après quatre (4) ans d’exercice effectif du pouvoir, le Président de la République a fait renaître la Côte d’ivoire, a redoré son blason et redonner confiance au peuple et aux investisseurs. Ce retour de l’espoir est fondé sur des actes concrets observables dans le quotidien et la promesse d’un avenir qui s’annonce plus radieux. Les indicateurs socioéconomiques évoluent tous dans le bon sens. Le taux de croissance du PIB est en moyenne de 9% sur les trois dernières années, le taux d’inflation est inférieur à 3%, la couverture des exportations est entre 5 mois et 6 mois et le déficit budgétaire est contenu, avec par exemple un niveau de 2,3% du PIB en 2014. De même, les ratios d’endettement sont en ligne avec les standards en la matière aussi bien dans la zone UEMOA qu’au niveau du

FMI. Le ratio dette publique totale sur PIB est de 36% à fin 2014 et d'environ 35% en 2015. Il n'y a donc pas de risque de surendettement car le Gouvernement reste soucieux du respect des limites de la stratégie nationale d'endettement. Par ailleurs, les efforts du gouvernement en matière de réformes afin de rendre l'environnement des affaires attrayant ont permis au pays de figurer parmi les 10 pays les plus réformateurs dans le classement Doing Business. Le taux de pauvreté est passé de 51% en 2011 à 46,3% en 2015. Les producteurs sont mieux rémunérés, les fonctionnaires ont connu une augmentation de salaire moyenne de l'ordre de 20% et l'accès aux soins de santé s'est amélioré. Il va l'être davantage pour un plus grand nombre avec la mise en œuvre de la Couverture maladie universelle. Il y a de l'eau potable pour de plus en plus de personnes. Bref, l'économie ivoirienne se porte globalement bien, quoique nous sommes conscients que de nombreux défis restent encore à relever. C'est dans ce cadre qu'un second PND est en cours d'élaboration pour la période 2016-2020, avec pour objectif visant à renforcer l'accès aux services sociaux de base, à créer de l'emploi en particulier pour la jeunesse, ainsi que la réduction des inégalités au niveau des régions.

Selon vous Monsieur le Ministre, quel est le secteur le plus dynamisé en Côte d'Ivoire?

La Côte d'Ivoire est totalement en chantier et de nombreuses réformes ont été entreprises depuis quelques années en vue de rendre plus dynamique les différents secteurs de l'économie. Dans le domaine de l'agriculture, nous avons notamment la mise œuvre du Programme National d'investissement Agricole (PNIA) visant à consolider les places occupées par la Côte d'Ivoire sur l'échiquier mondial et en Afrique (1er producteur mondial de cacao, de noix de cajou et de noix de cola, 1er producteur africain de caoutchouc, etc.). Sur le plan de l'énergie, la Côte d'Ivoire dispose d'une capacité de production de 1632 Mégawatts de puissance qui devrait être portée au double d'ici 2020 avec notamment les travaux de construction de barrages hydroélectriques tels que celui de Soubré, après la mise en service des phases combinées de deux centrales thermiques Azito et Ciprel. Sur le plan industriel, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une stratégie de développement du secteur visant à le rendre plus compétitif et performant à l'instar de ceux des pays émergents : l'objectif étant

de porter la part du secteur industriel dans le PIB à 40% en 2020. Dans le domaine des affaires, l'assainissement du climat des affaires et la restauration de la sécurité ont permis le développement des services. L'aéroport enregistre plus d'un 1,5 millions de voyageurs. Le secteur hôtelier est en boom avec la construction en cours de plusieurs établissements de rang international et l'ouverture de groupes de référence dans la distribution. Bref, tous les secteurs de l'économie sont en chantier et le gouvernement est à pied d'œuvre pour relever les défis de l'émergence. A fin 2014, le secteur primaire a connu une croissance de 12%. Dans le secteur secondaire (+3,7%), le BTP enregistre une croissance de 15,5% quand l'industrie agroalimentaire croît de 8,6%. Le secteur tertiaire a cru de 10,2% en 2014.

Récemment, Monsieur le Ministre, vous avez déclaré que « le rendement de la TVA que nous avons aujourd'hui, ne correspond pas aux potentialités de notre économie », pouvez-vous nous en dire plus ?

La TVA, en raison de ses qualités intrinsèques de grande capacité à mobiliser des recettes fiscales et de neutralité économique, devrait constituer un impôt majeur pour notre pays, surtout en cette période de transition fiscale. Or depuis 2012, malgré une forte reprise de la croissance donc une conjoncture économique favorable, le niveau des recettes de TVA en Côte d'Ivoire stagne autour de 3,8% du PIB et les comparaisons inter-états montrent un potentiel de développement en Côte d'Ivoire. Nous pensons que l'une des raisons de faiblesse de la performance résidait dans les difficultés de remboursement des crédits aux entreprises, mettant ainsi en cause le principe de sa neutralité. C'est pourquoi, depuis 2015, nous avons réformé le système de remboursement, permettant ainsi de payer tous les arriérés et d'être à même de payer les crédits validés à bonne date. Pour rappel, le délai moyen de paiement des crédits validés est passé de 13,7 mois en 2013-2014 à moins de 7 jours depuis juillet 2015. Nous allons poursuivre les réformes pour accroître l'assiette, renforcer la lutte contre la fraude sur cette taxe et surtout améliorer le dispositif d'administration.

La cellule d'informations des opérateurs économiques (CELIOPE) a vu le jour. Quelles sont ses objectifs et ses missions ?

Conformément au décret n°2014-865 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du budget, il a été créé au sein de la Direction générale du Budget et des Finances, la Cellule d'information des opérateurs économiques (CELIOPE). Cette cellule est chargée :

D'accueillir et d'informer tout opérateur économique sur les textes, règlements, procédures et opérations relatifs au budget ;

De fournir les informations sur la situation des crédits budgétaires ;

D'assister de conseiller et d'orienter les opérateurs économiques sur leurs demandes expresses relatives aux opérations budgétaires ;

De recueillir les plaintes éventuelles et les requêtes diverses des opérateurs sur les opérations budgétaires ;

D'assurer traitement des demandes en liaison avec les différentes directions concernées ;

De produire et de communiquer les statistiques sur les sollicitations enregistrées.

Il s'agit d'un instrument au service des opérateurs économiques, pour éviter toute asymétrie d'information susceptible d'être préjudiciable à l'entreprise dans le cadre de ses rapports avec les Administrations publiques.

Quelles sont les conditions d'accès des PME au marché public?

Depuis le 15 juillet 2015, un décret a été adopté en Conseil des Ministres en vue d'améliorer la participation des PME aux marchés publics. Ce décret prévoit des mesures favorables aux PME. Il s'agit de :

La réservation de marchés aux PME par recommandation d'un quota de 20% chaque année ;

L'octroi d'une marge de préférence pour la sous-traitance aux PME : une marge de préférence de 5% est octroyée à toute entreprise, dans la limite de la marge communautaire de 15%, qui prévoit dans son offre de sous-traiter au moins 30% de son marché à une PME locale ;

L'allègement dans l'exigence des pièces administratives : les attestations fiscales et sociales sont désormais exigées pour les formalités d'approbation des marchés. En outre, les délais de validité de ces pièces ont été prolongés à six (6) mois pour les attestations fiscales et trois (3) mois pour les attestations sociales de la CNPS ;

La réduction du montant du cautionnement provisoire : le taux du cautionnement provisoire a été réduit. Il est compris entre 1% et 1,5% du montant prévisionnel de la dépense envisagée. L'objectif visé est de réduire les frais de la garantie d'offre et par conséquent les frais de participation aux appels d'offres ;

La passation des marchés selon des procédures simplifiées pour les dotations inférieures aux seuils de références qui passe de 30 millions à 100 millions.

Quel est le montant annuel réservé au secteur privé ivoirien ?

Il n'y a pas un montant spécifique réservé au secteur privé ivoirien. La Côte d'Ivoire étant membre de l'union Economique et Monétaire Ouest Africaine, les opérations relatives aux marchés publics lancées sur son territoire sont ouvertes à toutes les entreprises des membres de l'UEMOA et celles-ci peuvent accéder à la portion du budget soumise aux procédures de passation des marchés publics en Côte d'Ivoire. Chaque année une part du budget est soumise aux procédures de passation des marchés publics. Pour cette année 2015, le montant du budget soumis aux procédures des marchés publics s'élève à 2 144 milliards de francs CFA. La part du secteur privé national dans les marchés publics, c'est-à-dire le nombre et la valeur des marchés remportés par les entreprises privées nationales, est de :

95% en moyenne sur la période 2011-2014, en nombre ;

81% en moyenne sur la période 2011-2014, en valeur.

Parlez nous, si vous voulez bien, Monsieur le Ministre de la mise en place du Livre Foncier Electronique.

Le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget, à travers la Direction Générale des Impôts a initié en 2002 la mise en œuvre d'un livre foncier électronique (LIFE) qui peut se définir comme la version informatisée du livre foncier registre. Ce projet répond au besoin croissant de modernisation du régime foncier de l'immatriculation introduit en Afrique Occidentale française dès 1932. Le livre foncier électronique est destiné à accroître la célérité et la sécurité des transactions immobilières. Il est entré en phase de consultation externe depuis le mois de janvier 2014. La consultation à distance du LIFE permet pour l'instant aux seuls professionnels, à savoir les notaires d'accéder aux informations juridiques sur les titres fonciers à partir d'un terminal et d'une connexion internet. En pratique, seuls les notaires disposent pour l'instant de l'accès au LIFE. Compte tenu du fait que le LIFE contient des informations juridiques sensibles, un certain nombre de textes sont à l'étude pour élargir sa consultation, mais surtout pour l'encadrer juridiquement en vue d'assurer la protection de la vie privée des propriétaires fonciers.

Quelles sont les réformes menées par le gouvernement ivoirien pour attirer les investisseurs étrangers ?

L'une des principales réformes entreprises par le Gouvernement pour attirer les investisseurs étrangers est celle du Code des Investissements. En effet, en vue de prendre en compte les besoins en investissements du moment à la sortie de crise, le Code des Investissements a été réformé pour embrasser une plus grande partie des secteurs de l'activité économique ivoirienne, contrairement au précédent code. Les avantages fiscaux ont également été renforcés ainsi que leur durée. A côté du Code des Investissements, le

Gouvernement a renforcé le cadre institutionnel de gestion. Ainsi, il a été créé un tribunal de commerce pour légiférer rapidement sur les litiges entre partenaires d'affaires. Une Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a été créée pour renforcer la gouvernance. Le Gouvernement a également pris des mesures d'ordre législatif, réglementaire et administratif pour faciliter la création des entreprises. Ainsi, le coût de création des entreprises a été considérablement réduit à travers la suppression de certains frais, documents et la baisse des taxes liées à la création des entreprises. Il s'est également attelé à la construction d'infrastructures notamment routières (construction de ponts, bitumage et reprofilage des routes, etc.) pour faciliter les déplacements des opérateurs ainsi que l'écoulement des marchandises. En effet, il est démontré que lorsque sur un territoire, l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement et de son exploitation devient faible ; ce qui augmente le rendement de l'investissement et donc susceptible de stimuler la décision des investisseurs étrangers quant à leur implantation sur le territoire ivoirien. Au niveau du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget, quelques réformes spécifiques ont été entreprises. On pourrait citer, outre la TVA dont J'ai déjà parlé, la publication de rapports trimestriels sur la gestion des marchés publics, le renforcement de la gouvernance dans le secteur parapublic, la célérité des opérations budgétaires, l'informatisation des processus et le renforcement de la sureté en matière de gestion des Douanes.

La Côte d'Ivoire vient d'enregistrer cinq admis au concours d'entrée à l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) de Paris. Quel est votre sentiment ?

Nous sommes heureux de savoir qu'il y a des Ivoiriens qui partent à HEC Paris car le Gouvernement est dans une logique de promotion de l'excellence. Avoir cinq étudiants admis d'un tenant dans cet établissement, est une fierté pour la Côte d'Ivoire et pour l'ensemble des Ivoiriens. C'est l'une des meilleures écoles de commerce en Europe. Avec ces nouveaux pensionnaires de HEC Paris, purs produits de l'école ivoirienne, cela démontre aujourd'hui qu'il est possible, à force de travail, de réussir ce qui pourrait paraître irréaliste ou irréalisable.

C'est ce qui justifie l'attention particulière du Chef de l'État à ces jeunes gens à travers l'octroi d'un appui financier.